



**CHOISY-le-ROI**

Service Population  
DB

N°

**25 - 249**

Concession n°16305  
Du : 01 décembre 1994  
Division : 4  
Ligne : 6  
Tombe : 15

**DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L2122.22 ET L2122.23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

**Objet : Renouvellement d'une concession dans le cimetière communal**

Le Maire de Choisy-le-Roi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération n° 21-020 du 10 février 2021 déléguant au Maire des attributions prévues aux articles L 2122.22 et L 2122.23,

Vu l'arrêté n°24.0539 du 04 avril 2024 portant délégation de fonctions à M. COELHO Vasco, en charge du secteur funéraire,

Vu l'acquisition de la concession n°16305 le 01 décembre 1994 pour trente ans par Mme BOURGOIN Ghislaine,

Considérant la demande de renouvellement en date du 14 avril 2025 présentée par : Mme GARCIA née BOURGOIN Ghislaine – 17 rue Serge Voyer – 94290 – Villeneuve-le-Roi,

**DÉCIDE**

**Article 1 :**

La concession n°16305 est renouvelée pour trente ans à compter du 01 décembre 2024

- Type de concession : FAMILIALE
- Bénéficiaire(s) : Famille GARCIA
- Concessionnaire(s) : Mme GARCIA née BOURGOIN Ghislaine
- Date d'achat : 01/12/1994
- Date de renouvellement : 14/04/2025
- Durée : DECENNALE, à compter du 01/12/2024 jusqu'au 30/11/2034
- Superficie : 2m superficiels

**Article 2 :** Suivant le titre de recette n°8636 du 17/04/2025, la concession est renouvelée moyennant la somme de 165,00 Euros.

**Article 3 :** Un exemplaire de la présente décision sera adressé au(x) concessionnaire(s) ou le cas échéant au demandeur.

**Article 4 :** La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance.

**Article 5 :** Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telecours.fr](http://www.telecours.fr).

Fait en Mairie à Choisy-le-Roi, le 27 juin 2025

Le Maire,



Pour le Maire de Choisy-le-Roi

et par délégation,  
Accusé de réception en préfecture  
094-219400233-20250702-25-249-A1  
Date de télétransmission : 02/07/2025  
Date de réception préfecture : 02/07/2025